

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 novembre à quatorze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mardi 28 octobre 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	Administratrice élue
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Administratrice élue
Mme Sabrina WEDE	Administratrice élue

Mme Dominique BAYOL	Administrateur nommé
Mme Aïcha TURI	Administratrice nommée
M. Alain RAVUT	Administrateur nommé
Mme Marie Chantal BOSSE	Administratrice nommée
M. Jean-Philippe LEROUX	Administrateur nommé

Etaient absents :

Mme Elisabeth RIVIERE

M. Raphael TOFIL	Administrateur élu
M. Jean-Irénée BOANO	Administrateur élu
M. Pétélo SAO	Administrateur élu
Mme Nina JULIE	Administratrice élue

Mme Patricia KOPIA	Administratrice nommée
M. Jean-Yves LEMENANT	Administrateur nommé

formant la majorité des membres en exercice.



Administrateurs en exercice :	15
Administrateurs présents :	8
Nombre de votants :	8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Mme Vanessa SCHALLER, directrice du CCAS est désigné secrétaire de séance

N° d'ordre : 2.

DELIBERATION N° 24 /CCAS/25

Rendant compte des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation de compétences accordée par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 4 NOV. 2025,

- Vu l'article R123-21 et R123-22 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu la délibération n°18/CCAS/20 portant délégation au Président de certaines compétences dévolues au Conseil d'Administration du 13 août 2020 ;
Vu la délibération n°19/CCAS/220 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS du 27 août 2020 ;
Vu le rapport de présentation N° 2 /25 du 28 OCT. 2025,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par la Présidente de la manière suivante :

ARRETES DE PAIEMENT :

Numéro d'arrêté	Date	Motif	Montant
36/CCAS/2025	05/09/2025	Paiement des aides aux prestataires	440 566 XPF
37/CCAS/2025	16/09/2025		25 500 XPF
41/CCAS/2025	29/09/2025		156 750 XPF
42/CCAS/2025	10/10/2025		488 823 XPF
TOTAL			1 111 639 XPF

CARTES COHESION :

- 86 cartes cohésion pour une valeur globale de 1 470 000 XPF.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

07 NOV. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : La Présidente du CCAS, est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province-Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE

4 NOV. 2025

La secrétaire de séance
La directrice du CCAS



Vanessa SCHALLER

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour la Présidente absente,
la Vice-présidente



Rusmaeni SANMOHAMAT



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
CCAS (registre et affichage)



La Présidente certifie que le présent acte
ayant été transmis le 04.11.2025.
A la Commissaire Déléguée
Et notifié le 19.11.2025
Et/ ou publié le 19.11.2025
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation
La Directrice / directrice adjointe
Prénom et nom

SCHALLER VANESSA
